

LA LETTRE DES SERVICES DE L'ÉTAT

Lettre d'information mensuelle à destination des maires



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sommaire

France Relance

- > Appel à projet financement d'aménagements cyclables
- > Deuxième appel à projet recyclage des friches
- > Nouvelle édition de l'appel à projet programme national pour l'alimentation

Santé et Solidarité

- > La cantine à 1 € : une adhésion plus forte des communes
- > Guide pour la rédaction du plan de maîtrise sanitaire d'un petit établissement de restauration collective.

Sports, Culture et Vie Associative

- > Prolongement du Pass'Sport

France Relance

> Appel à projet financement d'aménagements cyclables

Le Plan « Vélo et mobilités actives » porte l'ambition de faire du vélo un mode de transport à part entière des Français. Il a pour objectif de tripler l'utilisation du vélo d'ici 2024, en passant de 3 à 9 % du total des déplacements quotidiens des Français.

Avec le plan France Relance, le Gouvernement déploie une nouvelle enveloppe pour le financement d'aménagements cyclables, en complément des crédits existants (Fonds mobilité active à hauteur de 350 M€ sur 7 ans, dont 215 M€ ont d'ores et déjà été affectés au niveau national) et de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).



Crédit : A. Bouissou / Terra

France Relance

Cette enveloppe France Relance fait l'objet de crédits territorialisés à l'échelle régionale.

Dans ce cadre, un nouvel appel à projet pour le financement d'aménagements cyclables est lancé en Bretagne. Les candidats sont invités à **déposer leur(s) projet(s) à partir du 23 novembre 2021 jusqu'au 11 mars 2022 inclus** sur la plateforme Démarches simplifiées.

Il vise à soutenir les maîtres d'ouvrage publics en leur apportant une source de financement complémentaire pour débloquer des aménagements cyclables identifiés comme nécessaires, notamment dans les secteurs à enjeux pour les mobilités du quotidien.

Ce financement est ouvert à tous les maîtres d'ouvrage publics (collectivités territoriales et groupements de collectivités, autorités organisatrices de la mobilité, établissements publics de coopération intercommunale, quelle que soit leur taille), dès lors que le projet s'inscrit dans une politique territoriale de mobilité ou une politique cyclable préalablement définie ou en cours de réalisation et qu'il respecte les recommandations techniques élaborées par le Cerema.

Les projets éligibles seront de type « levée de discontinuité » ou bien « itinéraire sécurisé », limité à 15 km. Le taux de subvention sera de 40 % (unités urbaines de moins de 100 000 habitants). La subvention demandée devra être comprise entre 100 k€ et 1 M€.

Les renseignements et les pièces pour la constitution du dossier sont disponibles sur le site internet de la DREAL Bretagne:

<http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/financement-regional-d-amenagements-cyclables-en-a4841.html>

> Bilan du deuxième appel à projet recyclage des friches

En Bretagne, le second appel à projets « recyclage des friches » urbaines, industrielles ou commerciales du dispositif France Relance porté par l'État a reçu **plus d'une centaine de candidatures, dont 30 dans les Côtes-d'Armor**, ce qui traduit un important besoin des territoires.

Le Préfet de région Bretagne a retenu, sur proposition des Préfets de département, 50 projets pour 15,7 millions d'€ de dotations finales.



Pour les Côtes-d'Armor, les communes de Caulnes, Evran, Les Champs-Géraux, Maël-Carhaix, Matignon, Pleslin-Trigavou, Poubezre, Plumaugat, Plouër-sur-Rance, Quessoy, Sainst-Donan, Saint-Michel-en-Grève et Tonquédec, et Saint-Brieuc Armor agglomération pour des projets sur les communes de Quintin et Saint-Brandan sont lauréates.

Le montant des aides s'élève à 3 776 010€

Avec les deux appels à projets réalisés en 2021 au titre de l'engagement de 30 millions d'euros du Plan de Relance européen en Bretagne pour le fonds friches volet « recyclage du foncier », ce sont 28 opérations de recyclage de friches et requalification foncières des Côtes-d'Armor qui sont soutenues en 2021-2022 pour un montant total de 7 987 336 €.

Ces projets ont pour ambition de répondre à la réduction de la consommation foncière, d'engager ces territoires sur une trajectoire de Zéro artificialisation nette (ZAN), et de revitaliser ces villes et ces territoires, notamment en matière de logements et de soutien à l'économie locale.

France Relance

> Nouvelle édition de l'appel à projet programme national pour l'alimentation

Dans le cadre du Programme National pour l'Alimentation (PNA), le ministre de l'agriculture et de l'alimentation lance une nouvelle édition de l'appel à projets national en partenariat avec le ministère des solidarités et de la santé et l'agence de la transition écologique (ADEME).

Accessible depuis le 15 novembre, il vise à soutenir des projets d'intérêt général répondant aux enjeux sanitaires, socio-économiques et environnementaux de l'alimentation.

Cette nouvelle édition de l'appel à projets comporte deux volets :

- **volet 1** : émergence de nouveaux Projets Alimentaires Territoriaux (PAT), pour fédérer les acteurs d'un même territoire (producteurs, transformateurs, collectivités...) autour d'initiatives pour l'agriculture et l'alimentation de proximité
- **volet 2** : projets nationaux ou interrégionaux visant à accompagner les acteurs de la restauration collective pour augmenter la part des produits durables et de qualité dans leurs approvisionnements en particulier pour les secteurs encore peu engagés dans cette démarche.

Une enveloppe de 1,8 million d'€, dont une dotation de 1,15 million apportée par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation, 200 000 euros apportés par le ministère des solidarités et de la santé et 450 000 euros par l'ADEME, viendra soutenir les projets lauréats qui seront dévoilés au printemps 2022.

La précédente édition (2020-2021) a permis d'accompagner 172 projets collectifs : 151 projets de PAT émergents et 21 projets innovants à portée nationale ou régionale, grâce notamment au soutien du plan France Relance.

Calendrier prévisionnel de l'appel à projets 2021-2022

Ouverture du dépôt des candidatures : 15 novembre 2021

Clôture des candidatures : 10 janvier 2022

Pré-sélection : février 2022

Annnonce publique des résultats : printemps 2022

Consulter le cahier des charges de l'appel à projets :

<https://agriculture.gouv.fr/programme-national-pour-l'alimentation-pna-un-nouvel-appel-projets-pour-2021-2022-est-ouvert>

Santé et Solidarité

> La cantine à 1 € : une adhésion plus forte des communes

Depuis le mois de juin dernier, le dispositif de « cantine à 1 € » a connu une forte accélération. Le département des Côtes d'Armor compte aujourd'hui 51 communes engagées dans le dispositif contre 14 communes au mois de juin 2021. D'autres se préparent à délibérer dans les mois qui viennent.

Une aide financière importante pour les familles en situation de précarité

Le coût de revient moyen pour un repas est de 5,30 € (norme nationale, hors frais de fonctionnement), il est facturé aux familles au tarif moyen de 3,30 €.

Sans tarification sociale, les CCAS peuvent parfois accompagner les familles, mais devoir solliciter une aide pour nourrir ses enfants est très différent du bénéfice d'un droit à une tarification sociale.

A 3 ou 4 €, le tarif de cantine est bien sûr largement subventionné, mais il n'en reste pas moins lourd pour les familles les plus fragiles. Pour une famille au RSA avec deux enfants scolarisés, passer la cantine de 4 à 1 € peut représenter une économie de près de 100 € par mois.

Les enfants défavorisés sont deux fois moins nombreux à accéder à la cantine. 40 % n'y mangent pas. L'accès à la cantine permet d'améliorer la concentration et un bon déroulement des apprentissages pour les enfants, de protéger aussi du surpoids et de l'obésité, deux problèmes de santé publique croissant et c'est un moment important de sociabilisation.

Un dispositif sécurisé financièrement pour les communes

L'aide de l'État est passée de 2 à 3 € par repas subventionné pour les communes qui vont adhérer mais aussi pour celles déjà entrées dans le dispositif. Des conventions triennales garantissent l'engagement financier de l'État.

Il s'agit d'un dispositif relativement simple à mettre en œuvre grâce à l'appui de la CAF pour se faire aider sur la connaissance des quotients familiaux.

Du temps dégagé pour les parents à la recherche de formation ou en insertion

Le constat a été fait que les familles dont les enfants se restauraient à la cantine disposaient de la totalité de leur journée pour réaliser leurs démarches d'insertion ou suivre une formation. Indirectement, le dispositif à 1€ participe à l'intégration professionnelle des familles aux revenus modestes.

> Guide pour la rédaction du plan de maîtrise sanitaire d'un petit établissement de restauration collective.

Un guide présentant les enjeux et les principaux points de vigilance qui apparaissent lors de la rédaction ou de la mise à jour du plan de maîtrise sanitaire, PMS, d'un petit établissement de restauration collective vient d'être publié. Il est accessible sur [le site internet du ministère de l'agriculture.](#)

Ce guide présente les bonnes pratiques d'hygiène et de fabrication attendues dans ces petits établissements. Il s'agit de favoriser le recours à des modes opérationnels proportionnés aux moyens limités de ces établissements, tout en permettant de satisfaire un haut niveau de sécurité sanitaire des aliments.

Des parties du guide sont consacrées aux modalités de pilotage du PMS, notamment axées sur la surveillance régulière de son efficacité et de sa pertinence ; ainsi que sur la présentation de modèles de documents utiles et personnalisables.

Cet outil de référence apportera aux responsables et aux gestionnaires des établissements de restauration collective une aide précieuse pour mettre en œuvre des mesures de gestion des risques sanitaires.



> Prolongement du Pass'Sport

Le ministère des Sports a annoncé que le Pass'Sport sera **prolongé jusqu'au 28 février 2022** afin de tenir compte de la saisonnalité de toutes les disciplines sportives, notamment les sports d'hiver et permettre à tous ceux qui n'avaient pas pris connaissance du dispositif à la rentrée d'en bénéficier.

Plus de 900 000 jeunes ont déjà bénéficié du dispositif au sein de 43 000 associations sportives au niveau national.

Ouvert aux jeunes de moins de 18 ans bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire, de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ou de l'allocation aux adultes handicapés (AAH), le Pass'Sport est **désormais élargi aux bénéficiaires de l'AAH de 16 à 30 ans.**

Cette aide consiste en une réduction immédiate de 50€ sur le coût de l'inscription en club. Elle peut être utilisée, en complément des autres aides mises en place par les collectivités locales, auprès de toutes les associations sportives affiliées et, sur les territoires de la politique de la ville, auprès des associations sportives agréées, participant au dispositif.

39 422 jeunes costarmoricains peuvent bénéficier de ce dispositif. Leurs familles en ont été informées en début d'année scolaire par un courrier de la CAF. A ce jour, seuls 7044 en ont bénéficié. Le dispositif reste trop méconnu. Les communes peuvent participer à sa promotion en l'affichant dans leurs équipements sportifs et CCAS.

Toutes les informations sur le Pass'Sport sur : www.sports.gouv.fr/pass-sport



PASS SPORT
Tu as entre 6 et 18 ans ?
Profite de 50 € pour t'inscrire dans un club sportif à la rentrée !

Le Pass'Sport, c'est quoi ?

Le Pass'Sport est une nouvelle allocation de rentrée sportive de **50 euros** par enfant pour financer tout ou partie de son inscription dans une structure sportive au titre de la saison 2021-2022. Dispositif prolongé jusqu'au 28 février 2022 et élargi aux adultes handicapés de 30 ans bénéficiaires de l'AAH.

961 609 jeunes de bénéficiaires du Pass'Sport au 26/11/2021

Suivez notre actualité sur www.cotes-darmor.gouv.fr



Directeur de la publication : Thierry MOSIMANN, Préfet des Côtes d'Armor

Création : Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle avec le concours des services de l'État

Crédits photos : Préfecture des Côtes d'Armor